

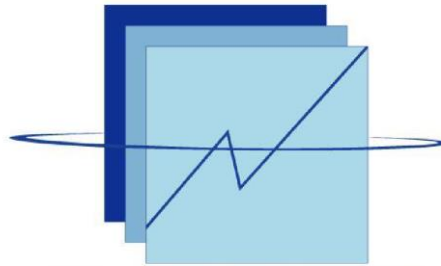
# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL

2020-2021

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie



Décembre 2023

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Directeur général

Aboubacar Sédikh BEYE

**ORIENTATIONS**

Directeur général adjoint

Abdou DIOUF

**COORDINATION DE LA REDACTION**

Conseiller technique en charge de la SES

Elhadji Omar SENHOR

Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

Mamadou Ngalgou KANE

Directeur des statistiques démographiques et sociales

Atoumane FALL

**COMITE DE REDACTION**

TERRITOIRE	Djiby DIOP/Mame Cheikh DIOUF
POPULATION	Mamadou SIDIBE
OCCUPATION DU SOL ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
	Djibril DOUMBOUYA
TRAVAIL - EMPLOI	Thierno Ibrahima BARRY
REVENUS – SALAIRES	Ndoffène DIOUF
	Moussa DIALLO
	Fatou Laye MBAYE
LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	Aminata DEME /Amadou YOUM
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Ndeye Binta DIEME
ASSISTANCE SOCIALE	Serge MANEL
SANTE	Khady BA
	Bouya BA
POPULATION VULNERABLE	Aïda Ngom DIOP
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Mamadou SALL
	Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Djibril DOUMBOUYA
	Seydou BA
COMPTES ECONOMIQUES	Khadim SOURANG
	Ndèye Khoudia Laye SEYE
	Papa Mamadou NDIAYE
SITUATION FINANCIERE	Ibryhima THIAM/Ndèye Marème DIOP
	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA
	Ismaïla SANGHARE
ECHANGES EXTERIEURS	Sophie DIOP/Mamadou KONARE
	Ismaïla SANGHARE
ENTREPRISES	Mambodj FALL
	Mamadou DAFPE
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE
	Kandé Cisse
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Kandé Cisse/Babacar Wagane FAYE/Bouye BA
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Ndoffène DIOUF/Bouye BA
PRODUITS PETROLIERS	Abdoul Aziz DIOUF
SERVICES	Jean Paul DIAGNE/Mamadou Diang BA
	Papa Mamadou NDIAYE/Ndoffène DIOUF

**COMITE DE LECTURE**

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Birane CISSE
	Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Augustin Ndiangue NDIAYE
	Djiby DIOP
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	Mamadou SIDIBE
	N'Deye Binta Diémé COLY
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Awa CISSOKHO

**INFOGRAPHIE ET DIFFUSION**

Infographie

Fodé DIEDHIOU

Diffusion

Elhadji Malick GUEYE/Alain François  
DIATTA**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

**ISSN 0850-1491**

# SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION DU SOL ET ENVIRONNEMENT

# Chapitre I : TERRITOIRE

## I.1 Le Sénégal dans la zone CEDEAO

Le Sénégal fait partie des 15 pays fondateurs de la CEDEAO. Cette Communauté économique régionale ouest-africaine a vu le jour en 1975 avec le Traité de Lagos. Les autres pays membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone et le Togo.

Au plan démographique, le Sénégal avec une population estimée à 16 740 000 habitants en 2020, se place en septième position des pays les plus peuplés dans la zone CEDEAO derrière le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria. Ce dernier demeure le pays le plus peuplé avec 206 139 589 habitants à côté du Cap-Vert qui, avec 557 400 habitants, reste le pays le plus faiblement peuplé.

La zone CEDEAO a une densité de population estimée à 78 hbts/km<sup>2</sup>. Le Cap-Vert, pays le moins peuplé, devance le Sénégal et occupe la cinquième place des pays les plus denses avec 130 hbts/km<sup>2</sup>.

Le Sénégal se retrouve à la huitième place avec 85 hbts/km<sup>2</sup> devant la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger qui sont par ailleurs largement plus peuplés que le Sénégal.

Le Nigéria occupe la première position en ce qui concerne la densité (223 hbts/km<sup>2</sup>).

Le Mali et le Niger sont les pays les moins densément peuplés de la zone avec respectivement 17 hbts/km<sup>2</sup> et 19 hbts/km<sup>2</sup>.

Le Sénégal est membre des pays de l'UEMOA au nombre de huit (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Ces pays ont en commun une monnaie : le FCFA.

En termes de dollar courant, aucun de ces huit pays n'a un PIB par habitant qui atteint 2 000 dollars, environ 8 dollars par jour.

Le Sénégal, avec un PIB de 1 500 dollars par habitant soit 4 dollars par jour et par habitant se classe deuxième pays à plus fort PIB dans la zone UEMOA derrière la Côte d'Ivoire qui a 1 707 dollars par habitant.

Le Sénégal est suivi du Bénin dont le PIB par habitant est de 1 274 dollars. Ainsi, trois pays sur les huit qui composent la zone ont un PIB par habitant qui atteint 1 000 dollars. Tous les cinq autres pays ont un PIB par habitant compris entre 500 et 800 dollars.

Le Niger, le Togo et la Guinée Bissau restent les pays à plus faible PIB par habitant avec respectivement 550, 693 et 702 dollars.

### Définitions :

- Le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire. Le PIB est ainsi la richesse créée par les activités de production.

### En savoir plus :

<https://www.uemoa.int/fr/pays/senegal>

<https://www.presidence.sn/actualites>

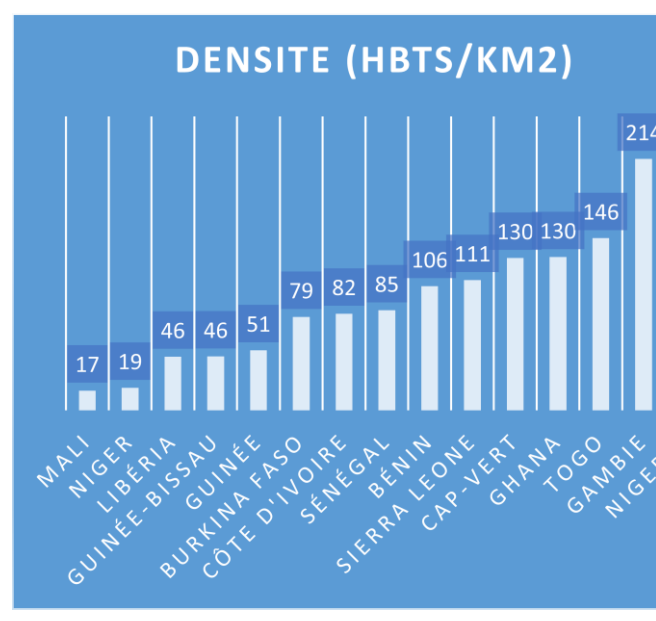
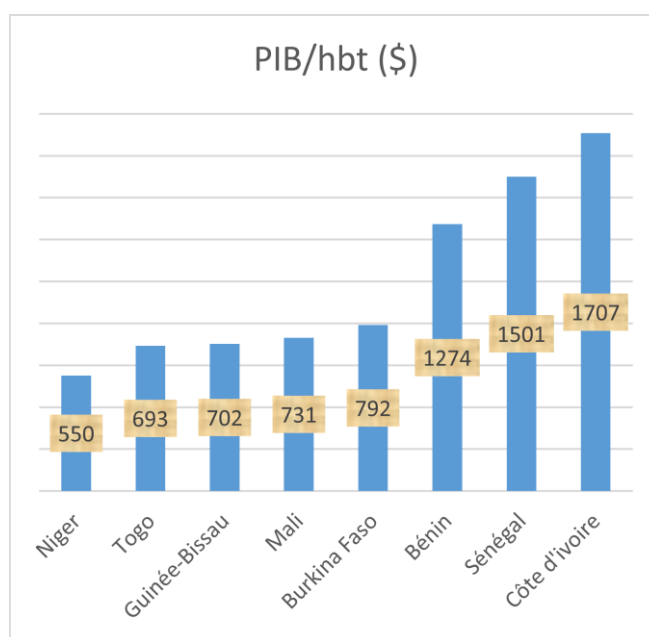
[https://www.ecowas.int/member\\_states/senegal/?lang=fr](https://www.ecowas.int/member_states/senegal/?lang=fr)

Rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063, ANSD

Rapport de population du Sénégal de 2020

**Tableau I.1 Population/densité des différents pays de la zone CEDEAO**

PAYS	SUPERFICIE (km2)	POPULATION	DENSITE (hbts/km2)
Bénin	114 763	12 122 982	106
Burkina Faso	270 764	21 510 181	79
Cap-Vert	4 300	557 400	130
Côte d'Ivoire	322 462	26 491 888	82
Gambie	11 300	2 417 000	214
Ghana	238 530	31 072 940	130
Guinée	245 857	12 559 623	51
Guinée-Bissau	36 130	1 655 289	46
Libéria	111 370	5 073 296	46
Mali	1 246 814	20 933 072	17
Niger	1 267 000	24 210 000	19
Nigeria	923 768	206 139 589	223
Sénégal	197 000	16 740 000	85
Sierra Leone	72 000	7 976 983	111
Togo	56 530	8 278 724	146
<b>Ensemble</b>	<b>5 118 588</b>	<b>397 738 967</b>	<b>78</b>

**Graphique I.1 : Densité de population par pays dans la zone CEDEAO****Graphique I.2 : PIB par pays dans la zone UEMOA**

## I.2 Organisation administrative et territoriale

Le Sénégal est une République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie qui rappelle que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marqué par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Le Président de la République est le gardien de la Constitution. Il est le premier Protecteur des Arts et des Lettres du Sénégal. Il incarne l'unité nationale. Il est le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Il détermine la politique de la Nation et préside le Conseil des ministres.

Le Président est élu au suffrage universel à deux tours. Son mandat est de cinq ans renouvelable une seule fois.

L'Assemblée nationale est l'institution où le peuple délègue ses représentants appelés députés, pour exercer le pouvoir législatif. Elle vote la loi, contrôle l'activité gouvernementale, peut provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

Cent cinquante députés siègent à l'Assemblée nationale. Le scrutin est majoritaire à un tour au niveau des départements à concurrence de 90 députés et proportionnel sur une liste nationale à concurrence de 60 députés. Mis en place une première fois en janvier 1999, le Sénat avait été supprimé, pour des raisons d'économie, suite au

référendum constitutionnel organisé le 7 janvier 2001. Il est rétabli en mai 2007, puis supprimé à nouveau en septembre 2012.

En 2008, la loi 2008-14 du 18 mars 2008 a modifié la loi 72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale et a porté le nombre de régions à 14 dont trois nouvelles : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Les départements sont au nombre 45 subdivisés en Arrondissements, Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Les grandes communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Thiès) sont subdivisées en communes d'arrondissement. Il y a deux modes de gestion du territoire qui se côtoient : un mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, la région en tant que collectivité locale est gérée par le Conseil régional, la commune par le Conseil communal et la communauté rurale par le Conseil rural.

En 2013, l'Acte III de la décentralisation a procédé à la communalisation intégrale avec l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes.

La capitale du Sénégal, Dakar, est en même temps la capitale de la région du même nom, presque île de 550 km<sup>2</sup> située à l'extrême Ouest du pays.

### Définitions :

**Laique** : désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

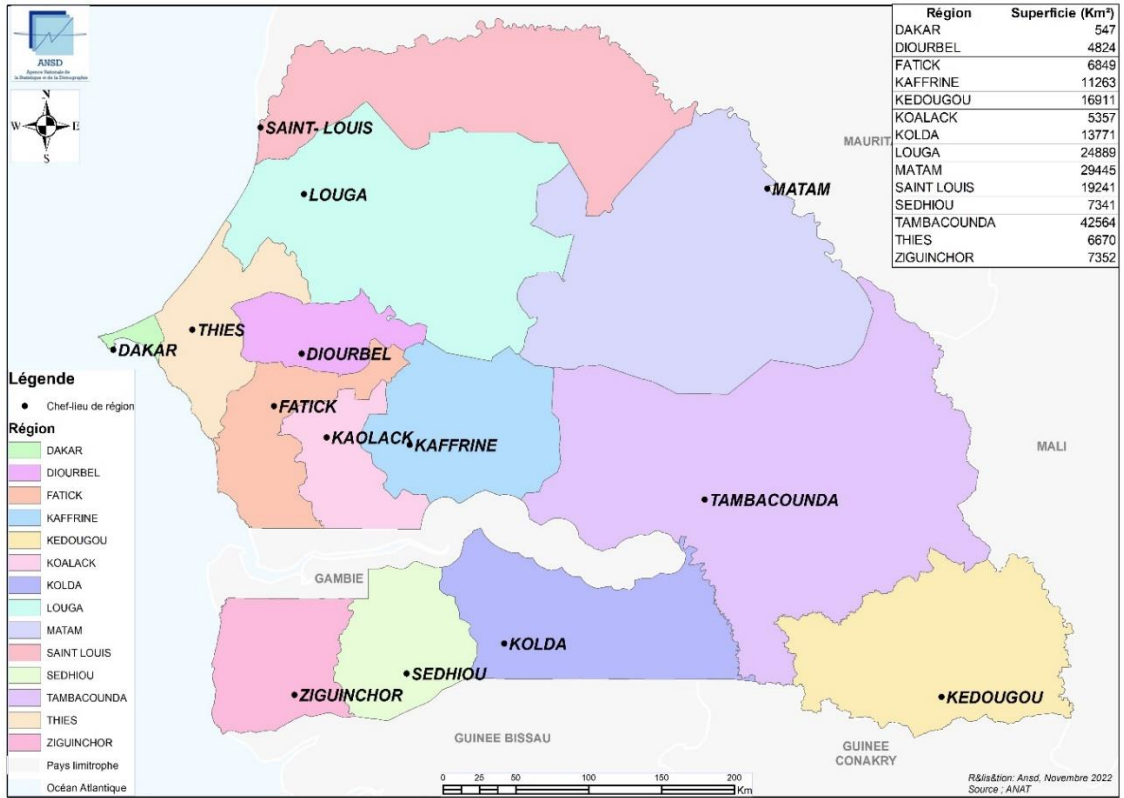
### En savoir plus :

Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales : [https://www.au-senegal.com/IMG/pdf/code\\_general6119.pdf](https://www.au-senegal.com/IMG/pdf/code_general6119.pdf) (du 25 janvier 2019).

L'acte III de la Décentralisation : [https://www.presidence.sn/actualites/les-grands-principes-de-lacte-iii-de-la-decentralisation\\_2494](https://www.presidence.sn/actualites/les-grands-principes-de-lacte-iii-de-la-decentralisation_2494) (27 décembre 2023).

<https://conseilconstitutionnel.sn/constitution/> (du 27 décembre 2023)

Graphique I.3. Carte de découpage administrative



## **Chapitre II : POPULATION**

## II.1 Structure de la Population

En 2021, la population qui réside sur le territoire national sénégalais est estimée à 17 215 433 habitants dont 8 566 367 hommes et 8 649 066 femmes, soit respectivement 49,8% et 50,2% de l'effectif total. En 2020, cette population a été estimée à 16 705 608 habitants dont 8 314 250 hommes et 8 391 358 femmes, soit les mêmes pourcentages qu'en 2021. Cette structure de la population montre une légère prédominance (en termes d'effectif) des femmes sur les hommes.

Les personnes âgées d'au plus de 18 ans constituent la moitié (50%) de la population et l'âge moyen est estimé à 19 ans. Les enfants de moins de 5 ans représentent plus de 16% de la population (environ 16,3% en 2020 et en 2021).

Les personnes âgées de moins de 15 ans (41,6%) et celles âgées de 65 ans ou plus (3,6%) représentent 45,2% de la population sénégalaise. Celles âgées de 15-64 ans constituent 54,8% de la population. S'agissant du rapport de dépendance globale, il est resté quasiment constant (83,0% en 2020 et 2021). Ainsi, le Sénégal compte 83 personnes inactives contre 100 actives pour les années 2021 et 2020. Cependant, cette dépendance varie selon le sexe. Elle est plus forte chez les hommes (85%) que chez les femmes (80%).

### Définitions :

- **Le rapport de masculinité** désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.
- **Le taux d'accroissement** mesure la variation de l'effectif de la population.
- **L'âge moyen** est la moyenne des âges de la population.
- **Le rapport de dépendance** mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler

### En savoir plus :

- Rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063, ANSD

Concernant le rapport de masculinité, globalement, il est resté constant (99,7%) entre 2020 et 2021. En d'autres termes, durant la période de 2020-2021, l'effectif des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes. Cependant, cette tendance varie selon les tranches d'âges. En effet, de 0 à 24 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes car durant cette tranche d'âge, le rapport de masculinité reste supérieur à 100%. C'est à partir de 25 ans que les femmes deviennent majoritaires (le rapport de masculinité est inférieur à 100%).

Par ailleurs, le taux d'accroissement annuel est estimé à 3,0%, c'est-à-dire chaque année, la population augmente de 3%. Toutefois, le taux d'accroissement global de la population a légèrement baissé de 2013 à 2021 passant ainsi de 6,09% sur la période 2013-2015 à 6,06% sur la période 2017-2019 avant de revenir à 6,07% en 2019-2021. Cette tendance à la baisse est aussi notée selon le sexe et l'âge. En effet, chez les hommes (respectivement chez les femmes), le taux d'accroissement est passé de 6,02% (respectivement 6,15%) sur la période 2013-2015 à 5,98% (respectivement 6,06%) en 2019-2021.

**Tableau II.1** : Structure de la population et rapport de dépendance en 2020 et 2021

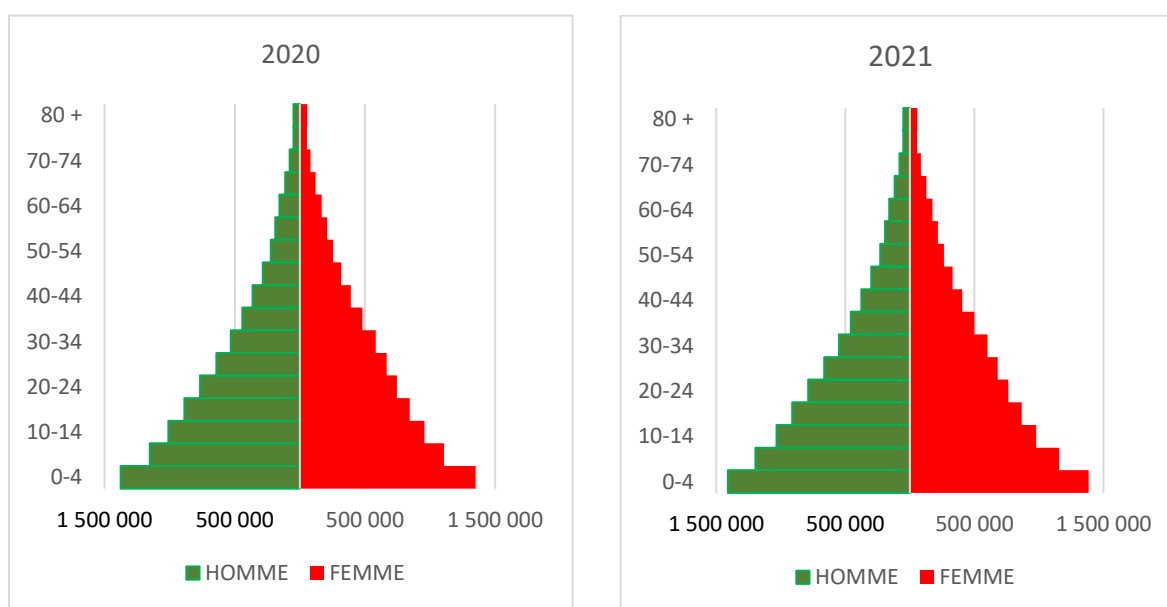
Groupe d'âge	2020			2021		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 15 ans	3 540 098	3 415 371	6 955 469	3 638 710	3 520 983	7 159 693
15-64 ans	4 484 893	4 662 569	9 147 462	4 628 369	4 802 998	9 431 367
65 ans ou plus	289 259	313 418	602 677	299 288	325 085	624 373
<b>Total</b>	<b>8 314 250</b>	<b>8 391 358</b>	<b>16 705 608</b>	<b>8 566 367</b>	<b>8 649 066</b>	<b>17 215 433</b>
Part des moins de 15 ans	42,58	40,70	41,64	42,48	40,71	41,59
Part des 15-64 ans	53,94	55,56	54,76	54,03	55,53	54,78
Part des 65 ans ou plus	3,48	3,74	3,61	3,49	3,76	3,63
Ensemble	100	100	100	100	100	100
<b>Rapport de dépendance</b>	<b>85,38</b>	<b>79,97</b>	<b>82,63</b>	<b>85,08</b>	<b>80,08</b>	<b>82,53</b>

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

**Tableau II.2** : Accroissement de la population par sexe et âge sur la période 2013 à 2021

	Années					Taux d'accroissement (%)			
	2013	2015	2017	2019	2021	2013-15	2015-17	2017-19	2019-21
<b>Sexe</b>									
Homme	6 735 420	7 153 656	7 597 938	8 068 782	8 566 367	6,02	6,02	6,01	5,98
Femme	6 773 295	7 202 919	7 658 408	8 140 343	8 649 066	6,15	6,13	6,10	6,06
<b>Age</b>									
0-14 ans	5 660 218	6 005 117	6 370 926	6 755 945	7 167 757	5,91	5,91	5,87	5,92
15-24 ans	2 433 475	2 842 797	2 997 319	3 159 018	3 328 540	15,52	5,29	5,25	5,23
25-64 ans	4 651 132	4 984 816	5 338 763	5 711 399	6 102 827	6,93	6,86	6,74	6,63
65 ans ou +	504 060	523 845	549 338	582 763	624 373	3,85	4,75	5,90	6,89
<b>Sénégal</b>	<b>13 508 715</b>	<b>14 356 575</b>	<b>15 256 346</b>	<b>16 209 125</b>	<b>17 223 497</b>	<b>6,09</b>	<b>6,08</b>	<b>6,06</b>	<b>6,07</b>

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

**Graphique II.1** : Répartition de la population par groupe d'âge selon le sexe en 2020 et 2021

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

## II.2 Répartition de la population par région et milieu de résidence

La région de Dakar est la plus peuplée. Elle compte 3 938 358 habitants en 2021 contre 3 835 019 habitants en 2020, soit une hausse de 2,7%. Elle est suivie respectivement des régions de Thiès (2 221 097 hbts en 2021 après 2 162 831 hbts en 2020), de Diourbel (1 919 090 habitants en 2021 après 1 859 503 hbts en 2020) et de Kaolack (1 228 746 habitants en 2021 après 1 191 566 habitants en 2020). Ces quatre régions réunies (Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack) abritent 54% de la population sénégalaise. Par contre, les régions de Kédougou, Sédhiou et Matam sont dans cet ordre les moins peuplées. Leurs poids démographiques sont respectivement 1,1%, 3,4% et 4,4% de la population.

Par ailleurs, les régions de Dakar et Thiès sont les seules parmi les 14 régions administratives du pays où la population urbaine est supérieure à la population rurale. En effet, 96,4% de la population de Dakar et 52,8% de celle de Thiès vivent en milieu urbain.

La densité moyenne de la population est de 85 habitants au kilomètre carré en 2020 (88 habitants au kilomètre carré en 2021). Cette

moyenne cache des disparités. Le poids démographique des régions contraste nettement avec leur superficie. La région de Dakar se démarque de loin des autres régions avec une densité de 7 024 hbts/km<sup>2</sup>, représentant ainsi 83 fois la densité moyenne du pays. Entre 2013 et 2021, la densité de la population de la région de Dakar est passée de 5 746 à 7 213 habitants/Km<sup>2</sup>, soit une augmentation de 26%.

Regroupant près du quart de la population (23%), la région de Dakar occupe une portion qui ne représente que 0,3% du territoire national. La région de Tambacounda, qui est la région la plus vaste (21,7% de la superficie du pays), ne compte que 5% de la population du Sénégal, soit une densité de 21 habitants au kilomètre carré. Ces contrastes aboutissent à des densités démographiques très variables d'une région à une autre. Dakar, région la plus densément peuplée, est suivie des régions de Diourbel (395 hbts/km<sup>2</sup> en 2021 après 383 hbts/Km<sup>2</sup> 2020). Les régions les moins densément peuplées sont dans cet ordre Kédougou, Matam et Tambacounda.

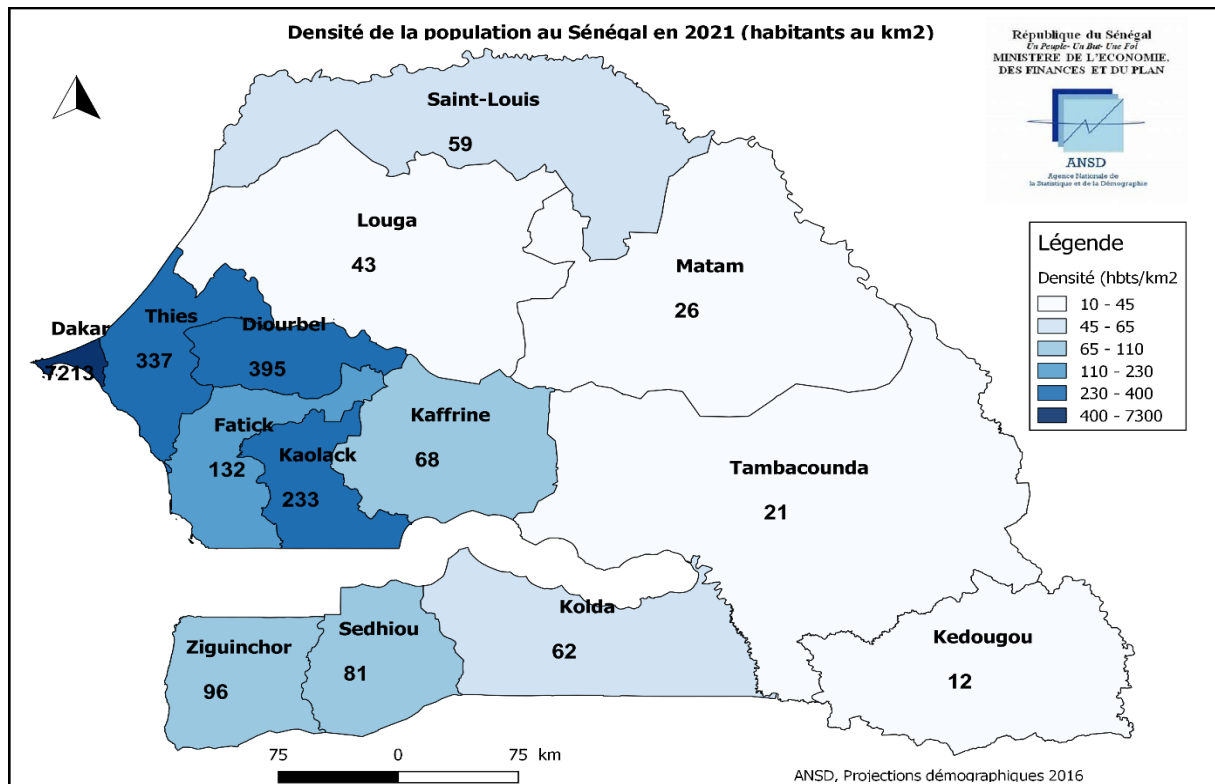
### Définitions :

- **La densité de la population d'une localité** est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.
- **Le milieu urbain** concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.
- **Le milieu rural** concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.
- **Le poids démographique d'une région** est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

### En savoir plus :

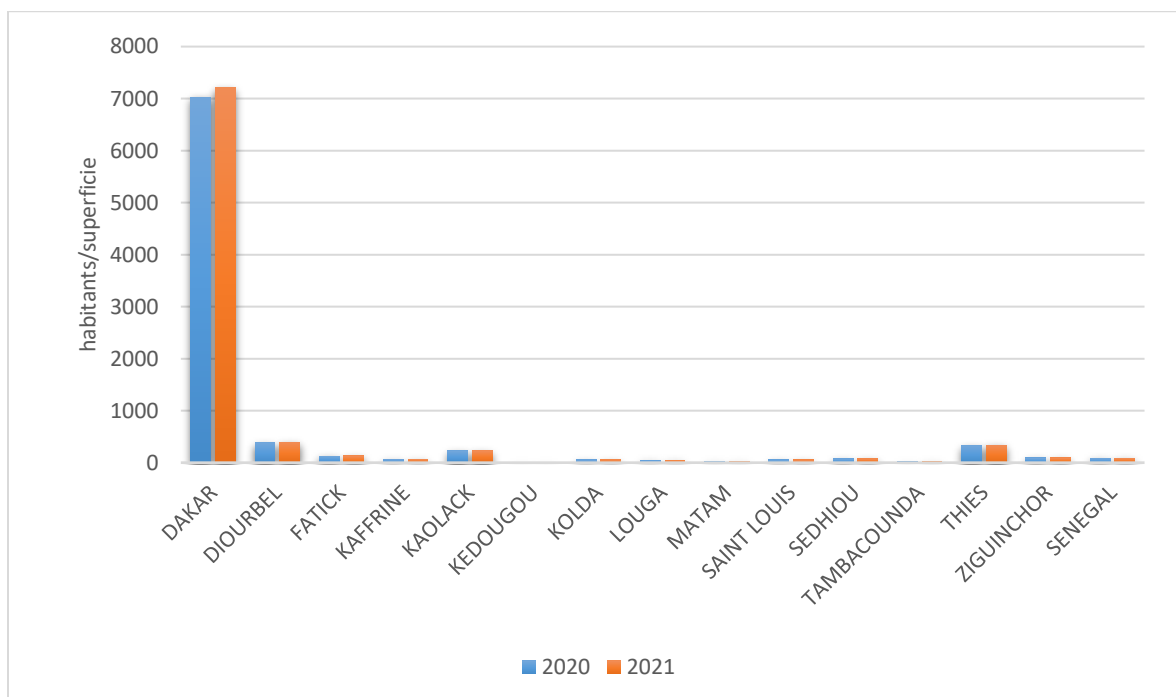
- Rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063, ANSD

**Graphique II.3:** Densité de la population du Sénégal en 2021



Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

**Graphique II.4 :** Densité de la population par région en 2020 et 2021



Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

## II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) présente une légère tendance à la baisse ces deux dernières années. Ainsi, il est passé de 4,93 enfants en 2020 à 4,90 enfants en 2021.

Le taux net de reproduction, quant à lui, est resté constant (2,2) entre 2020 et 2021. En d'autres termes, le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en tenant compte de la mortalité est de 2,2 filles.

S'agissant de la mortalité des enfants de moins d'un an (respectivement de moins de cinq ans), elle a connu une baisse entre 2020 et 2021. En effet, elle est passée de

37,1 pour mille (respectivement 53,1 pour mille) en 2020 à 35,8 pour mille (respectivement 50,7 pour mille) en 2021.

Pour ce qui est de l'espérance de vie à la naissance, elle est à la hausse chez les hommes comme chez les femmes. Néanmoins, elle est plus élevée chez les femmes que les hommes. En effet, elle est passée de 66,7 ans chez les hommes (respectivement 69 ans chez les femmes) en 2020 à 67,1 ans (respectivement 69,4 ans chez les femmes) en 2021.

### Définitions :

- **L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)** représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.
- **Le Taux de mortalité** correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.
- **Le Solde naturel** correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période
- **Le taux net de reproduction** mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.
- **L'espérance de vie à la naissance** est l'âge moyen auquel les sénégalais nés en 2020 (respectivement en 2021) décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais nés en 2020 (respectivement en 2021) espèrent vivre.

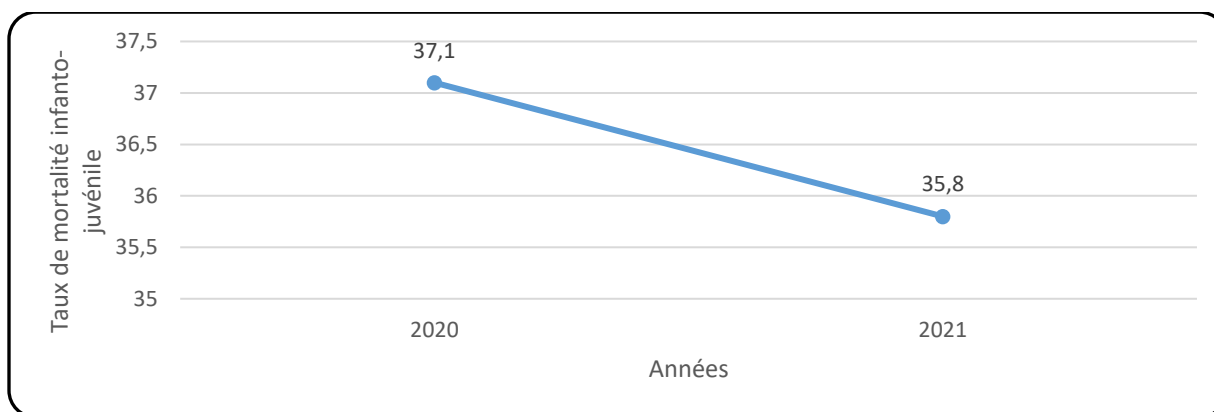
### En savoir plus :

- Rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063, ANSD

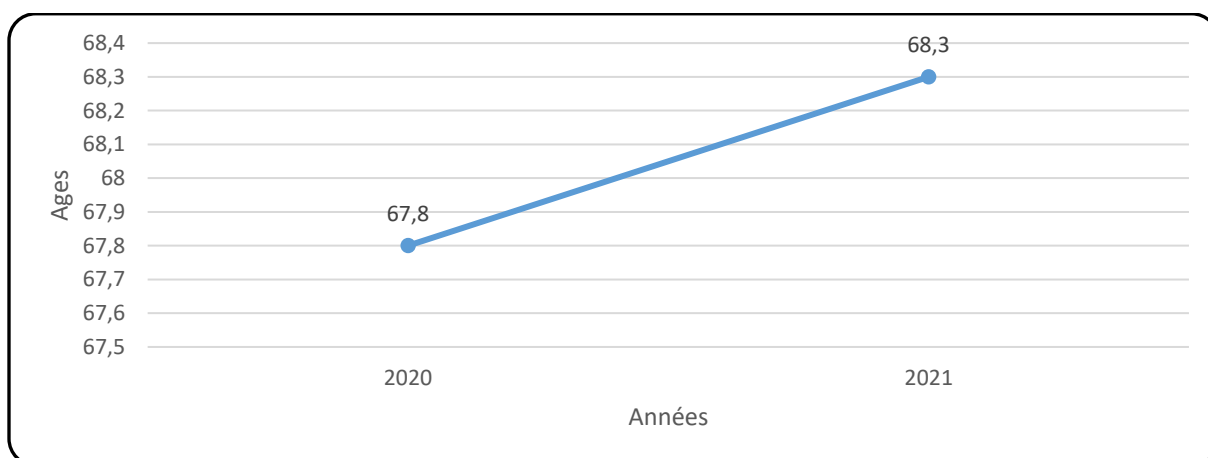
**Tableau II.3** : Indicateurs de fécondité et de mortalité en 2020 et 2021

Indicateur	Année	
	2020	2021
Indice synthétique de fécondité (ISF)	4,9	4,9
Taux net de reproduction (TNR)	2,2	2,2
Taux de mortalité infantile (0-1 an)	37,1	35,8
Taux de mortalité infanto-juvénile (0-5 ans)	53,1	50,7
Espérance de vie des hommes	66,7	67,1
Espérance de vie des femmes	69,0	69,4
Espérance de vie totale	67,8	68,3
Naissances	602 895	615 683
Décès	110 480	110 509
<b>Solde naturel</b>	<b>492 415</b>	<b>505 174</b>

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

**Graphique II.5** : Tendence du taux de mortalité infantile de 2020 à 2021

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

**Graphique II.6** : Tendence de l'espérance de vie entre 2020 et 2021

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

## **Chapitre III : OCCUPATION DU SOL ET ENVIRONNEMENT**

### III.1 Habitat et occupation du sol

Aujourd'hui, face à une dynamique démographique sans cesse croissante qui se répercute sur le plan spatial par des phénomènes d'extension et d'étalement urbain, le Sénégal reste confronté à de multiples défis, notamment ceux liés à la gestion foncière, la mobilité urbaine à l'échelle des grandes agglomérations, l'habitat planifié et les logements sociaux, le changement climatique et son lot de conséquences (inondations, pollution, sécheresse, déforestation, perte de la biodiversité, etc.).

Avec une superficie totale de 197 024 Km<sup>2</sup>, le Sénégal subit une dynamique spatiale non-maîtrisée avec une artificialisation des sols. A titre d'exemple, le phénomène d'étalement urbain non-maîtrisé ne cesse de prendre des proportions inquiétantes, malgré des objectifs pris en matière d'urbanisme pour limiter son rythme.

Tout comme la démographie, il demeure donc important de connaître l'état et la dynamique d'occupation des sols, en vue d'une meilleure planification de l'espace.

En 2021, la superficie occupée par le bâti au Sénégal s'élève à 1 695,5 Km<sup>2</sup>, soit 0,7% du territoire national. L'analyse selon la région montre une forte concentration de la population dans le centre-ouest du pays dominé par les

régions de Dakar, Thiès et Diourbel. En effet, la région de Dakar, avec une superficie de 547 Km<sup>2</sup> (0,3% du territoire national), abrite un bâti dont la superficie occupe 188,8 Km<sup>2</sup>, soit 34,5% du territoire dakarais.

La région de Thiès, très connue par sa vocation industrielle et touristique (notamment avec la petite côte) subit une croissance démographique sans cesse qui est corrélée avec une dynamique spatiale, compte tenu de son positionnement stratégique (zone de relais entre la capitale et le reste du pays, implantation de l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD), la zone touristique de MBOUR, l'effet du triangle Dakar-Thiès-Mbour qui est une métropole en devenir, etc.). La part occupée par le bâti représente 3% de la superficie totale de la région (197,6 Km<sup>2</sup> sur 6 670 Km<sup>2</sup>).

La région de Diourbel, tirée par la ville sainte de Touba, dispose d'un bâti qui occupe 188,7 Km<sup>2</sup> sur 4 824 Km<sup>2</sup>, soit 3,9% de la superficie totale de la région.

Cependant, une faible occupation du sol est notée dans les autres régions, conséquence d'une faible densité de la population. A titre d'exemple, sur une superficie de 42 564 Km<sup>2</sup>, 96,81 Km<sup>2</sup> est occupé par le bâti à Tambacounda, soit 0,23% de la superficie totale de la région.

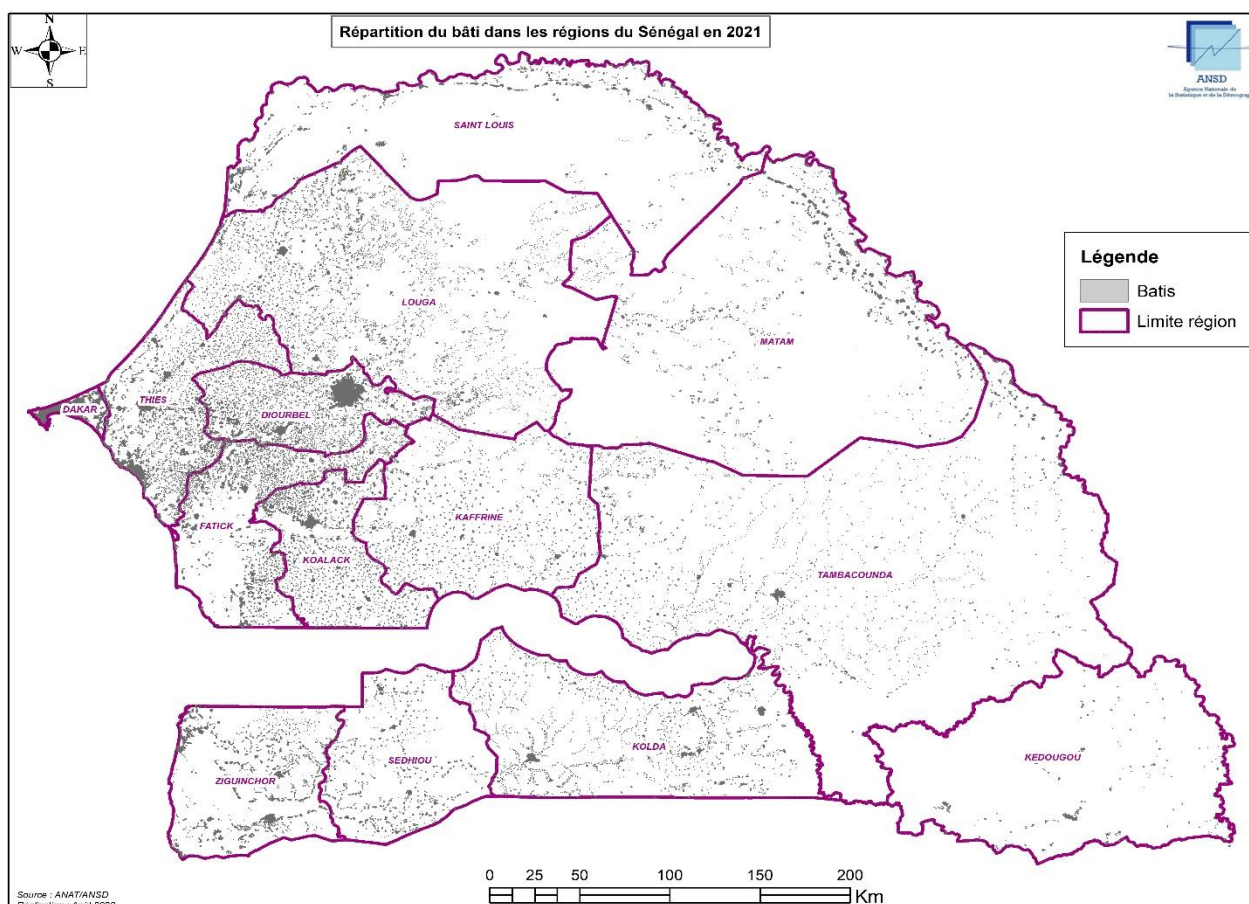
#### Définitions :

**Etalement urbain** : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

**Bâti** : regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.)

#### En savoir plus :

Cartographie des Changements d'Occupation des Sols entre 1966 et 2020 dans les Communes Périurbaines de Dakar », (*THIAW et al. 2021*) ;  
Atlas des cartes d'occupation du sol », (*Observatoire du Sahara et du Sahel, 2015*) ;  
*Tableau de l'Economie Française (TEF)* », Edition 2020, INSEE.

**Graphique III.1 : Répartition par région de l'occupation du bâti**

**Tableau III.1 : Répartition par région (en % de la superficie totale en Km<sup>2</sup>) de l'occupation physique du sol (bâti) en 2020**

Région	Superficie officielle	Superficie occupée par le bâti	%
DAKAR	547	188,77	34,51
DIOURBEL	4 824	188,74	3,91
FATICK	6 849	113,87	1,66
KAFFRINE	11 263	67,92	0,60
KAOLACK	5 357	112,47	2,10
KEDOUGOU	16 911	24,17	0,14
KOLDA	13 771	101,40	0,74
LOUGA	24 889	183,59	0,74
MATAM	29 445	129,97	0,44
SAINT LOUIS	19 241	106,02	0,55
SEDHIOU	7 341	76,56	1,04
TAMBACOUNDA	42 564	96,81	0,23
THIES	6 670	197,62	2,96
ZIGUINCHOR	7 352	107,61	1,46
<b>TOTAL</b>	<b>197 024</b>	<b>1 695,53</b>	<b>0,86</b>

 Source : ANAT/ANSD<sup>1</sup>
<sup>1</sup> Exploitation données géo-spatiales.

### III.2 Changement climatique et effet de serre

La position géographique du Sénégal explique les différences entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. La circulation atmosphérique facilitée par un relief sans obstacles, expose le territoire en partie ou entièrement à l'influence de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson, ce qui détermine le climat de type soudano-sahélien avec deux saisons : la saison des pluies et la saison sèche.

Les températures suivent le rythme des saisons, les minima thermiques sont atteints pendant le mois de janvier et les maxima pendant la saison des pluies.

A l'instar des autres pays de la planète, le Sénégal subit les effets des importantes variations de certains paramètres climatiques tels que la température et la pluviométrie. En effet, le Sénégal est un pays vulnérable, avec un climat influencé par plusieurs facteurs : proximité avec l'océan, relief plat, régime de mousson, etc.

Les variations de la température peuvent être analysées à travers les variabilités interannuelles et intra-annuelles. L'évolution des températures au Sénégal est marquée de 1970 à 2018 selon la localité par une augmentation comprise entre 0,2°C et 0,8°C.

En 2020, la température moyenne du Sénégal était estimée à 29,3°C contre 29,2°C en 2021. Cette situation résulte d'une baisse de la température moyenne maximale qui passe de 36,2°C en 2020 contre 36,0°C en 2021. Par ailleurs, la température moyenne minimale est restée constante à 22,3°C en 2020 et 2021.

Par rapport aux régions, Matam a enregistré la température moyenne la plus élevée en 2020 et 2021 avec respectivement 30,9°C et 31,3°C.

Elle est suivie par Kaffrine avec 30,6°C en 2020 et 29,9°C en 2021 et Tamba avec 30,3°C en 2020 contre 31,0°C en 2021. Par ailleurs, les régions côtières comme Dakar, Thiès, Fatick et Ziguinchor enregistrent les températures moyennes les plus faibles en 2020 et 2021.

Les précipitations connaissent une variabilité spatiale qui fluctue entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. A cela s'ajoute une variabilité temporelle (interannuelle) qui s'accompagne souvent d'un déficit pluviométrique persistant.

L'hivernage en 2020 a été plus pluvieux que celui de 2021 en terme de nombre de mm de pluie enregistré. Le Sénégal a enregistré en moyenne 873,0 mm de pluie en 2020 contre 624,2 mm en 2021, soit une baisse remarquable de 28,5%. Ce repli de la pluviométrie entre 2020 et 2021 a été constaté dans presque toutes les régions du pays à l'exception de Dakar.

Suivant la région, il apparaît que les régions du sud (Ziguinchor et Kolda) et du sud-est (Kédougou) ont eu plus de précipitations avec un cumul pluviométrique largement au dessus de la moyenne nationale en 2020 et 2021. En effet, la région de ziguinchor a enregistré 2 031,1 mm en 2020 contre 1 031,8 mm en 2021. Par ailleurs, celle de Kolda affiche 1 354,2 mm en 2020 contre 889,8 mm en 2021 et pour Kédougou, la situation pluviométrique fait état de 1 193,2 mm en 2020 et 935,3 mm en 2021. Par ailleurs, les régions de Fatick (898,0 mm), de Kaolack (897,2 mm) et de Kaffrine (844,5 mm) connaissent des précipitations plus où moins faibles par rapport à celles du sud. Pour la situation pluviométrique de 2021, les régions du sud sont succédées par Kaolack (779,0 mm), Kaffrine (705,3 mm) et Tambacounda (646,9 mm).

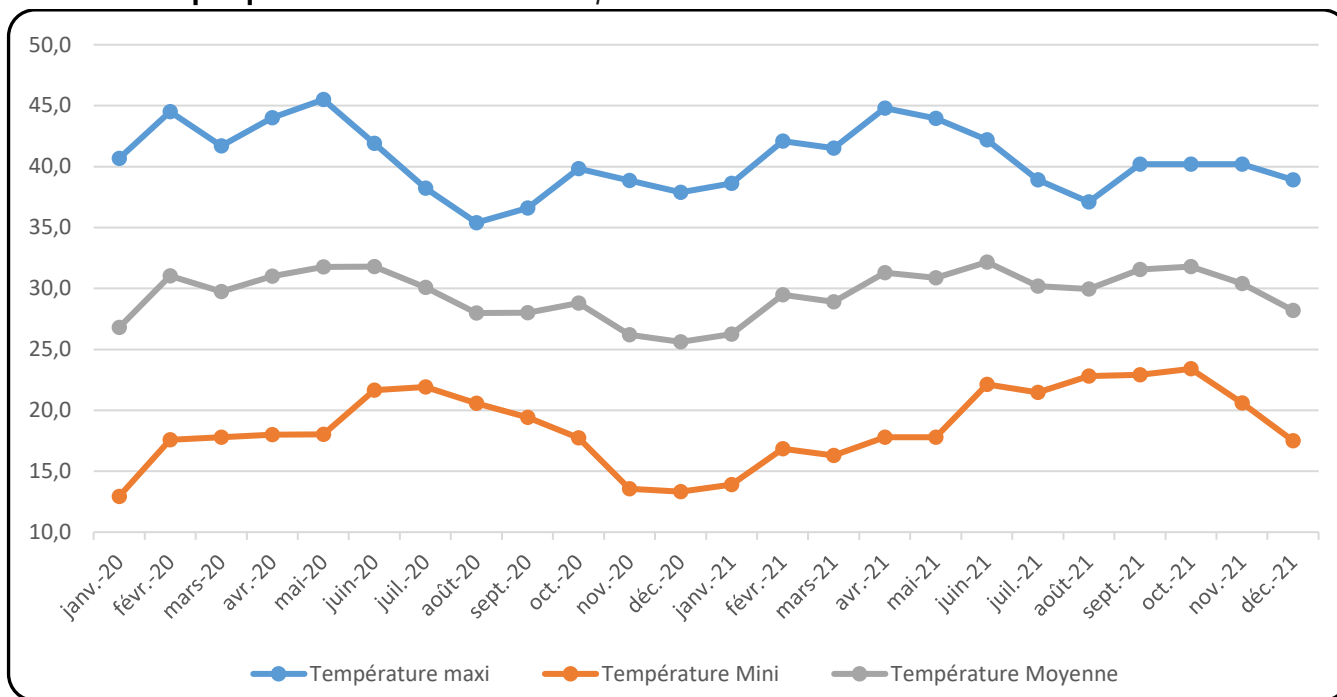
#### Définitions :

**Température moyenne** : Représente la moyenne de la température moyenne maximale et la température moyenne minimale.

**Température moyenne maximale** : Elle représente la moyenne de la température maximale des stations climatologiques.

**Température moyenne minimale** : Elle représente la moyenne de la température minimale des stations climatologiques.

**Graphique III.2 : Evolution de la température**



Source : ANACIM